

Règlement du Rassemblement National F.S.G.T. Route Des Ecoles de Vélo 2017



Préambule

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 04 avril 2017, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Poussin(e) s né(e) s en 2009 et 2010
- Pupille né(e) s en 2007 et 2008
- Benjamin(e) s né(e) s en 2005 et 2006

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Poussin, Pupille et Benjamin.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 2 JUIN 2017.

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Matériel

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour les épreuves :

- d'Adresse,
- de Cyclo-cross,

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves

Samedi 10h15

Cyclo-cross Individuel :

- 1 parcours commun pour les Poussins et les Pupilles 7' max
- 1 parcours pour les Benjamins 10' max

Samedi 14h00

Jeux d'adresse

- 1 parcours pour les Poussins
- 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins

Samedi 17h00

Sprint

- Individuel chronométré (150 mètres maxi)

Dimanche matin 9h00

Route pour les trois catégories (course directe)

- 3 km Maxi pour les Poussins,
Soit une durée de 6 mn
- 5 km Maxi pour les Pupilles,
Soit une durée de 15 mn
- 10 km Maxi pour les Benjamins,
Soit une durée de 20 mn

Les catégories enfants de poussins à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie. Les départs devront être différer.

REGLEMENT TECHNIQUE

Epreuve d'Adresse

1) Principe

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Cyclo-cross - Sprint

Epreuve individuelle et chronométrée.



Route

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée, sauf pour les Poussins, afin de rejoindre la ligne de départ.

Accident - Incident

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués

Nombre de concurrents par catégorie + 1, moins la place obtenue dans l'épreuve.

Exemple

40 poussins, soit $40 + 1 = 41$ points moins (classement 3^{ème}) = 38 points attribués au coureur pour cette épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de
la F.S.G.T.

14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX